



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E201889

VALABLE JUSQU'AU 28/09/2024

ÉDITÉ LE 16/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 17/07/2023

Forme juridique : SARL

Capital : 50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NEVERS CEDEX 2023B00335

Siret : 977 824 911 00019

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 0036529

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 31403575S2002

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 31403575S2002

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2022

Raison sociale : ROYER HABITAT SARL

ZI NEVERS - SAINT ELOI
11 RUE GEORGES DUFAUD
58000 NEVERS

Téléphone : 03 86 70 21 98

Portable : 06 67 24 29 34

Site Internet :

E-mail : entrepriseroyer@gmail.com

Responsabilité légale :
DOS SANTOS JULIEN GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 21

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | * Date d'attribution |
|------|--|----------------------|
| 3511 | Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE | 29/09/2022 |
| 7121 | Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE | 17/11/2022 |
| 7131 | Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE | 29/09/2020 |

Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories | Date d'attribution |
|---|--------------------|
| <input type="checkbox"/> Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur | 17/07/2023 |
| <input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 17/07/2023 |
| <input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur | 17/07/2023 |
| <input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus | 17/07/2023 |
| <input type="checkbox"/> Isolation des planchers bas | 17/07/2023 |

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE MACON
94, RUE DE LYON
71000 MACON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.